

*Article 21 du Règlement***LA PEINE CAPITALE**

OPPOSITION AU CHÂTIMENT ULTIME

M. Fernand Ladouceur (Labelle): Monsieur le Président, en 1976, le gouvernement canadien a écrit une page importante de son histoire en abolissant la peine de mort et a montré au monde entier son haut degré de civilisation, son intelligence à vouloir trouver des moyens pour combattre la violence et surtout son respect pour la vie.

Dans quelques jours, nous connaissons le dénouement de ce débat sur la peine capitale, et j'espère ardemment que ce sera un autre pas en avant pour le Canada dans sa lutte contre les inégalités et contre la violence.

Monsieur le Président, je m'oppose formellement au rétablissement de la peine capitale qui constitue, selon moi, une violation du droit à la vie, un châtimeur cruel, inhumain et dégradant et une certaine forme de vengeance. De plus, monsieur le Président, cela est contraire à mes principes de vie.

* * *

[Traduction]

LES DROITS DES AUTOCHTONES

ON DEMANDE LA CONSTITUTIONNALISATION

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, peu après l'échec de la conférence des premiers ministres sur les droits constitutionnels des autochtones, j'ai demandé au premier ministre (M. Mulroney) ce que le gouvernement fédéral entendait faire pour alléger le poids de cet échec, selon les termes du premier ministre, pour les peuples autochtones.

Depuis, le premier ministre se réjouit d'avoir été l'instrument d'un accord constitutionnel qui ne tient pas compte, pour ainsi dire, des aspirations autochtones. Il a dit, semble-t-il, qu'une page de notre histoire vient d'être tournée et que le gouvernement n'acceptera pas de modifications.

Le premier ministre devrait nous signaler quand le gouvernement s'occupera enfin de redresser le tort qu'on a causé aux autochtones en n'inscrivant pas dans la constitution leurs droits à l'autonomie politique. Il a tout de même admis, après tout, que le Canada et le gouvernement fédéral n'ont pas rempli l'obligation morale qu'ils avaient de conclure un accord.

Le premier ministre sait pertinemment que le gouvernement prévoit la suppression, à la fin du mois, des subventions destinées à la recherche constitutionnelle concernant les autochtones. On sera donc obligé de mettre à pied les chercheurs dont plusieurs ont effectivement reçu leur avis de départ. Dorénavant, les associations autochtones nationales ne pourront plus non seulement se préparer adéquatement en vue des audiences sur l'Accord constitutionnel, mais encore continuer à faire valoir les droits constitutionnels des autochtones.

LA PEINE CAPITALE

ON APPUIE LE RÉTABLISSMENT POUR MEURTRE AU PREMIER DEGRÉ

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, je suis en faveur d'imposer la peine de mort aux meurtriers qui sont reconnus coupables sans l'ombre d'un doute d'avoir planifié de sang froid le meurtre d'un autre être humain.

Les abolitionnistes qui citent l'exemple de Donald Marshall lorsqu'ils évoquent la possibilité d'une erreur sur la personne induisent la population en erreur puisqu'il a été reconnu coupable sur preuve indirecte seulement. D'après cette motion, il ne serait certainement pas exécuté. Il est tout à fait aberrant de dire que le tribunal commet un meurtre lorsque le juge condamne à mort une personne reconnue coupable de meurtre au premier degré. Cela revient à dire que le juge qui condamne une personne pour vol est un voleur. Ce genre de déclarations farfelues mine tout notre système judiciaire, qui rend la peine proportionnelle au crime commis.

La peine capitale n'est pas une question de vengeance ou de données statistiques. Certains peuvent faire dire n'importe quoi aux chiffres. Le fait d'exécuter un meurtrier comme Olson, par exemple, est loin d'être aussi répugnant que celui de violer et de tuer à coups de gourdin de jeunes garçons et filles ou d'obliger une belle jeune fille comme Kelly Cook à faire «Dieu sait quoi» pour ensuite l'enchaîner à des pierres et la jeter au fond d'un lac.

Pour nous qui prétendons être civilisés, il est grand temps de penser davantage aux innocentes victimes de meurtre, aux victimes et à ceux qui leurs sont chers, et moins aux meurtriers. Le Christ a fait preuve de compassion, mais il n'a pas empêché l'exécution d'un homme dont le crime était beaucoup moins grave que celui d'un meurtrier qui tue de sang froid.

* * *

[Français]

POSTES CANADA

L'URGENCE DE NOMMER UN MÉDIATEUR

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur est bêtement en train de détruire six années d'efforts, de réconciliation, entre l'administration postale et les syndicats des Postes. Ce que l'ancien gouvernement libéral avait compris, à savoir faire confiance aux représentants des employés et donner carte blanche aux administrateurs pour les laisser entre eux régler leurs problèmes de relations de travail, le nouveau gouvernement conservateur a catégoriquement refusé de poursuivre dans cette voie.

Le gouvernement conservateur a dégomme les chefs syndicaux qui siégeaient au conseil d'administration et il a remplacé les dirigeants, comme Michael Warren et René Marin, qui connaissaient bien Postes Canada et qui avaient prouvé qu'ils pouvaient efficacement mener cette société sans qu'il y ait de grèves. Le gouvernement conservateur a introduit à nouveau l'ombre du Conseil du Trésor dans toutes les décisions administratives de Postes Canada et surtout dans les négociations collectives.